

LETTRE D'INFORMATION

De **B**ien **V**ivre à la **V**ille du **B**ois

Habitants de la rue Gaillard êtes-vous au courant :

UN PERMIS DE CONTRUIRE A ETE DEPOSE

LE **17 SEPTEMBRE 2004**

Par **Essonne Habitat**

Concernant un bâtiment de **6 LOGEMENTS**, 7 rue de Gaillard

Composés de : **1 F2 - 4 F3 - 1 F5**

(Bulletin Feuille du Bois N°3- Janv./Février 2004) suite à une décision prise en Conseil Municipal du 20 octobre 2003.

les questions suivantes s'imposent en amont :

1. Y a-t-il des places de parking prévues pour les personnes rendant visite à ces logements ?
2. Y a-t-il 2 places de parking prévues pour chaque logement.
3. Quelle sera la hauteur de ce bâtiment ?
4. Le nombre de logements **actuel et futur** dans la rue de Gaillard est-il excessif ? (logements Pachot, Dumontant)
5. Les garages ont ils un accès direct sur la rue ?
6. Le stationnement rue de Gaillard est-il à saturation ?
7. Pouvez-vous compter sur le parking de la Place Beaulieu pour stationner ?
8. L'augmentation de l'urbanisation de ce secteur ne risque t'elle pas d'occasionner de nouvelles nuisances ?

C'est à vous de décider. Comme la loi vous y autorise, vous avez 2 mois pour contester suivant le premier jour d'affichage de la décision sur le terrain ou à la Mairie de la commune concernée.

Vous pouvez consulter les plans au Service Technique.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Association B.V.V.B